



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Répartition par disciplines des possibilités d'avancements de MCF vers PR par la voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université.

Conseil d'administration du 31 mars 2025

Délibération 2025/03/CA-034

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L-712-1 et L6712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse ;

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu, l'arrêté du 04 mars 2025 fixant pour l'année 2025, la répartition par établissement d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 – articles 3 et 4 ;



APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE**, sur proposition de la Présidente et dans le respect des priorités nationales, les possibilités de promotions au corps des professeurs des universités par sections prioritaires au titre de l'année 2025 :

PROPOSITIONS REPARTITION PAR DISCIPLINES DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE MCF VERS PR									NOMBRE PROMOTIONS
25-26	27	32-33	37	60	63	65	67	69	9

Toulouse le 31 mars 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

8 AVRIL 2025



Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0